



## Vente occasion entre particuliers, vice caché

Par **reyjeanclaude\_old**, le **23/07/2007** à **23:27**

Bonjour,

J'ai acheté un micro tracteur (il y a 15 jours) à un particulier qui l'avait déposé en " dépôt vente" chez un garagiste.

L'objet qui était vendu comme fonctionnant correctement s'avère être inutilisable, même dangereux, ce dont je n'avais pu me rendre compte.

J'ai rapporté l'objet et demandé au particulier vendeur de me rembourser, ce qu'il refuse.

Ai-je des chance d'obtenir gain de cause et, que dois-je faire?

Merci.

Par **alice3355\_old**, le **24/07/2007** à **16:02**

Bonjour!!!

Je viens de lire ton message, tout d'abord as-tu un doc prouvant cet achat?

Ayant quelque connaissance dans le droit, je peux de confirmer qu'une vente incluant un vice caché annule de suite la vente

As-tu une bonne protection juridique? cette protection te permettra d'obtenir gain de cause.....

bye